

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 2 DÉCEMBRE 1846.

QUESTIONS MUNICIPALES. — (2^e Article.)

ÉCOLES.

Avant de discuter le rapport de M. le maire et de nous expliquer sur le budget de l'exercice prochain, nous avons à nous occuper de deux questions importantes, celle des eaux publiques et celle des écoles primaires. Nous commencerons par cette dernière : les besoins intellectuels marchent naturellement avant les besoins matériels.

La ville de Lyon dépense chaque année une somme assez considérable pour l'enseignement primaire; le budget de ce service s'accroît périodiquement, et peut-être y a-t-il entre l'élévation constante de son chiffre et l'augmentation nouvelle de la population une relation assez directe. Toutefois, nous sommes encore loin du moment où les écoles seront suffisantes, où les enfants du peuple pourront tous recevoir cette première instruction qui sera peut-être leur seule fortune, la source unique des jouissances intellectuelles qu'il leur sera donné de goûter. Dans plusieurs quartiers, les écoles mutuelles ne peuvent pas contenir tous les élèves qui se présentent; les maîtres sont forcés d'ajourner leur admission, de les inscrire, de leur faire prendre rang et d'attendre des places vacantes. D'autres quartiers manquent complètement d'écoles mutuelles, et, pour arriver immédiatement à un incident soulevé au conseil municipal, et qui a donné lieu à une dénégation fort grave et fort utile à constater, nous citerons le quartier Saint-Georges. Il n'y a dans cette partie de la cité d'école mutuelle ni pour les filles ni pour les garçons; les établissements les plus rapprochés sont situés dans la rue Juiverie et à la place du Petit-Colleège, et il est facile de comprendre qu'il est impossible d'envoyer si loin de jeunes enfants qui habitent cet immense périmètre compris entre la place Saint-Jean et les Etroits.

Il existe, il est vrai, dans ce quartier, une école de frères et une école de sœurs; la première est insuffisante, la seconde présente des inconvénients résultant du local, en sorte que beaucoup d'enfants sont forcément privés de toute instruction, précisément dans une des parties de la ville où la gratuité de l'enseignement est des plus nécessaires. Frappés des dangers qui résultent de cet état de choses, des habitants de Saint-Georges rédigèrent et signèrent en grand nombre, au mois d'avril dernier, une pétition adressée à M. le maire de Lyon, et dans laquelle ils priaient ce magistrat de demander au conseil municipal un crédit pour la fondation de deux écoles, l'une de filles, l'autre de garçons, après avoir vérifié l'exactitude des faits sur lesquels ils s'appuyaient. Le budget de l'instruction primaire pour 1847 a été présenté, et le quartier Saint-Georges a été volontairement oublié. Au moment du vote de ce chapitre, M. Bergier a rappelé la pétition de Saint-Georges et a demandé à M. le maire s'il comptait y faire droit. On devait s'attendre à ce que ce magistrat expliquât son refus, en donnant les motifs; il a trouvé plus simple de nier la pétition.

Nous ne comprenons rien à cette dénégation; nous en sommes fâchés pour M. le maire, nous voulons employer un mot poli pour qualifier sa conduite, mais nous sommes bien forcés, quand un magistrat dément ce qui est exact, de constater qu'il dit une chose contraire à la vérité. La pétition des habitants de Saint-Georges, revêtue de plus de cent signatures, a été

remise à M. l'adjoint remplissant les fonctions de maire en l'absence de M. Terme; un duplicata en a été envoyé à M. Thiaffait, président de la société pour l'instruction élémentaire, et quelque temps après, celui-ci, accompagné du vice-président de la même société, se rendit à Saint-Georges et chercha un local pour établir les écoles demandées. Nous garantissons ces faits; le public jugera quelle foi il doit ajouter aux assertions de M. le maire. Si ce magistrat a ignoré ce qui s'est passé durant son absence, il faut supposer ou qu'on lui rend fort mal compte des choses qui ont de l'importance, ou qu'on traite une question d'instruction publique avec beaucoup de légèreté.

Que s'est-il passé depuis la démarche de M. Thiaffait, laquelle semblait indiquer la volonté de satisfaire à un besoin évident, reconnu par tous, constaté par un grand nombre? Nous l'ignorons, mais nous avons tout lieu de penser que, s'il se fût agi de la création d'une nouvelle école de frères et de sœurs, les choses eussent marché autrement. Nous prions M. le maire d'expliquer nettement ses intentions à l'égard du quartier de Saint-Georges, de déclarer s'il entend le laisser encore pendant long-temps privé d'écoles mutuelles, car nous sommes bien décidés à ne pas permettre que l'oubli pèse sur cette affaire; nous publierons, s'il le faut, le texte de la pétition et les incidents qui ont précédé et suivi sa remise à la mairie, et nous verrons si l'on ne tiendra aucun compte des vœux des habitants.

Nous parlions tout-à-l'heure des écoles de frères et de sœurs, et nous avons eu déjà l'occasion de constater la tendance de l'administration municipale à donner aux ignorantins la direction morale des enfants du peuple, sa partialité dans la répartition de la somme affectée par le budget à l'enseignement primaire. On va en juger. Le budget de 1847 consacre à ce service près de cent cinquante mille francs; les frères et sœurs reçoivent 99,181 f., les écoles mutuelles sont dotées seulement de 50,000 f., c'est-à-dire qu'en faisant trois parts du total on en donne deux aux premiers et une aux seconds; c'est là, on le voit, un partage léonin, et, par contre, fort peu équitable. Nous sommes bien loin de l'époque où l'opinion libérale fondait à Lyon ce même enseignement mutuel si mal protégé aujourd'hui, bien qu'il ait obtenu de magnifiques résultats, et l'imposait à la Restauration qui n'osait pas résister; et ce qu'il y a de plus curieux, de plus instructif peut-être, ce qui doit être constaté pour l'histoire de notre temps, car les faits ne résultent ni du hasard, ni d'une situation particulière, mais sont le développement d'un système général, c'est que les hommes placés à la tête de l'administration municipale actuelle sont précisément ces mêmes libéraux qui, sous la Restauration, prenaient l'initiative de l'instruction populaire en haine du système monacal qu'ils favorisent maintenant.

Qu'est-il donc arrivé depuis lors? Une révolution. A-t-elle comblé tous leurs vœux, satisfait toutes leurs espérances? Nous ne savons; ce dont nous pouvons nous rendre compte, c'est qu'elle les a portés au pouvoir et qu'ils n'en veulent pas descendre. Mais, alors, cette instruction élémentaire libérale qu'ils fondaient, ce n'était donc qu'une arme dans leurs mains? Cette génération qu'ils faisaient élever dans des principes de liberté, elle ne devait donc être qu'un instrument? Le peuple n'a donc été pour eux qu'une machine de guerre à laquelle on a imprimé une impulsion que l'on change aujourd'hui? L'ins-

truction primaire doit-elle tantôt aller en avant, tantôt rétrograder, suivant les passions ou les vues secrètes des hommes que des circonstances passagères portent aux affaires? Telles sont les réflexions qu'inspirent les faits qui se passent sous nos yeux et la conduite de l'administration. Ceci est grave; il s'agit de l'avenir, et non seulement de l'avenir d'une cité, mais de la France entière, et nous regrettons que la majorité du conseil municipal, en ce qui touche l'instruction primaire, se borne à discuter et à voter des chiffres, n'entre pas plus avant dans une question si importante; ce serait une belle mission que d'éclairer la route fatale dans laquelle on pousse la génération actuelle, et celui-là rendrait un grand service au pays qui forcera l'administration à entrer dans une voie nouvelle.

On écrit de la frontière de Pologne, 9 novembre :

« La levée des recrues de cette année au-delà de la frontière n'a eu lieu que depuis quelques jours, pendant la nuit, et a frappé de consternation les habitants. On dit que les cris des parents auxquels on arrachait leurs enfants ont été déchirants. Les hommes enrôlés ne reviendront plus ! »

La Gazette du matin (*Morgenzeitung*) qui paraît à Hanovre a donné la nouvelle de l'incorporation de Cracovie à la monarchie autrichienne sur une feuille entourée d'une bande noire.

Les sympathies ou les intérêts se prononcent, au delà du Rhin comme en deçà, pour Cracovie. A Francfort, le commerce réclame avec vivacité, ses échanges avec Cracovie devant être fort amoindris.

D'autre part, on écrit de Berlin :

« On peut s'attendre sous peu à une publication de notre gouvernement sur la prise de possession de Cracovie. Il y sera question, dit-on, du changement de l'ordre de choses par rapport aux relations commerciales de notre royaume avec Cracovie. On ignore si l'on cherchera à justifier dans ce document officiel la même politique, ou si l'on se bornera à reproduire simplement la déclaration autrichienne. »

Paris, le 30 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le triste sort de l'*Epoque* qui, en une année, a dévoré un capital de près d'un million, ne paraît pas avoir découragé les entrepreneurs de nouveaux journaux. Nous avons annoncé dernièrement qu'il était question de la prochaine apparition d'un nouveau journal qui serait publié sous ce titre : *Le Temps Financier*. La Presse, qui a toujours vu avec une extrême jalousie les entreprises qui venaient lui faire concurrence, dit ce matin qu'elle a lu le prospectus du nouveau journal, et que « ce prospectus abonde en idées qui sont dignes de fixer l'attention de tous les hommes sérieux qui cherchent les lois de l'ordre de choses nouveau que le développement de l'industrie et du crédit a créé parmi nous. » La réclame est bien amphigourique.

La Presse annonce ensuite que le fondateur du *Temps Financier* est M. Jacques Coste, ancien fondateur du *Temps* et maintenant secrétaire du *Comptoir financier*. M. Emile de Girardin aurait-il des intérêts dans cette dernière entreprise, et faudrait-il expliquer par cette considération l'accueil favorable fait par lui à un journal qui peut être pour la Presse une concurrence?

Du reste, le *Temps Financier* n'est pas encore venu au monde; il a un nom, il a un prospectus, a-t-il ou aura-t-il des actionnaires? Nous ne parierions pas pour l'affirmative, car il

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 DÉCEMBRE.

ENTRE LA COUPE ET LES LÈVRES (1).

(Suite.)

Il était midi lorsque la comtesse de Montélimar entra chez sa nièce, qui était d'achever sa toilette.
 — Savez-vous la nouvelle, mon enfant? dit la comtesse avec le flegme glacé qui ne l'abandonnait jamais; il y a eu un duel ce matin entre le marquis de l'Estrange et le chevalier de Bergame.
 — Un duel! Ah! grand Dieu!
 — Allons, allons, calmez-vous; le chevalier a été blessé assez grièvement, mais il n'en mourra pas.
 — Mais mon mari? demanda Athénaïs toute tremblante.
 — Le marquis est blessé au-si, mais c'est peu de chose; on vient de le ramener.
 — Ah! je cours auprès de lui!
 — Y songez-vous? vous donner en spectacle! jouer une scène de comédie! Vous seriez capable de vous évanouir pour une égratignure : ce serait demain l'histoire de toute la cour.
 — Eh! qu'importe, ma tante? Quand il souffre, je dois être là.
 — Eh! non. C'est un tort de laisser voir à ces messieurs l'intérêt qu'on leur porte. Le vôtre, d'ailleurs, viendrait mal à propos.
 — Comment?
 — Voici le fait. Il paraît que c'est à la suite d'une querelle de jeu que le duel a eu lieu. J'avoue que le marquis joue d'ordinaire si royalement qu'un tel motif m'étonnait, d'autant plus qu'il a été le provocateur. D'abord, j'avais soupçonné... le chevalier vous faisait la cour, et j'avais pensé qu'un peu de jalousie de la part du marquis...
 — Ah! vous croyez? dit Athénaïs, contenant à peine sa joie.
 — Mon Dieu! question d'amour-propre et de vanité, pas autre chose. Mais je m'étais trompée. Le marquis va fréquemment chez la Guimard; il paraît qu'il a trouvé que le chevalier commençait à y venir trop souvent...
 — Athénaïs, qui avait fait un pas vers la porte, s'était arrêtée en palissant.
 — La Guimard! murmura-t-elle.
 — C'est ce que les témoins du marquis affirment. Mais qui aurait cru ce petit chevalier, si amoureux de vous, allait aussi chez la Guimard?

Il y vont tous!... Le marquis pouvait bien être furieux... Qu'on en veuille à sa femme, passe encore; mais à sa maîtresse!

Athénaïs avait posé la main sur son cœur. Elle revint à sa place et sonna; un domestique parut.

— Germain, dit-elle, allez, de ma part, demander des nouvelles de M. le marquis.

Quelques minutes s'écoulèrent, pendant lesquelles la comtesse fit naïvement la description des désavantages qu'il y avait à lutter, femme du monde, contre les femmes de théâtre, se plaignant en quelque sorte de la concurrence.

— Monsieur le marquis, dit le valet en rentrant, remercie beaucoup madame la marquise et la prie de ne pas s'inquiéter : sa blessure est moins que rien.

Toute cette journée s'écoula bien tristement pour Athénaïs, qui avait prétexté une migraine afin d'éloigner sa tante, et avait dit qu'elle ne recevrait personne. Quand vint le soir, quand tout bruit eut cessé dans l'hôtel de l'Estrange, Athénaïs, après avoir congédié ses femmes, prit une petite lampe et s'engagea dans une étroite galerie qui conduisait à l'appartement de son mari. Elle écouta un moment, rien n'arriva jusqu'à elle. Alors, ouvrant doucement la porte, elle pénétra dans la chambre du blessé.

Un valet de chambre dormait dans un grand fauteuil près de la cheminée. Le marquis était couché et sommeillait aussi. La jeune femme posa sa lampe sur un petit guéridon et s'approcha du lit. Elle contempla un moment son mari, cette belle et noble figure qui avait dans le sommeil une expression si douce, ce front si intelligent, ces traits si fins et si distingués.

— S'il l'avait voulu... comme je l'aurais aimé! dit-elle à voix basse.

Puis, cédant à un sentiment presque involontaire, elle se pencha, et ses lèvres effleurèrent le front du marquis. Elle se redressa vivement; il avait fait un mouvement, et ses yeux s'ouvrirent avant qu'elle eût eu le temps de s'éloigner.

— Vous ici, madame! dit le marquis avec beaucoup de surprise et un peu d'émotion.

— Oui, monsieur le marquis... J'ai voulu m'assurer par moi-même que vous n'étiez pas en danger... Le bruit que j'ai fait en entrant a troublé votre repos, et je le regrette.

— Moi, madame, je bénirais volontiers ma blessure puisqu'elle me vaut cette marque d'intérêt.

— Et maintenant, monsieur, reprit Athénaïs avec un peu d'embarras, je vous ai vu... vous êtes tout-à-fait bien... je me retire.

— Déjà! dit le marquis, dont le regard était devenu doux et caressant.

Le valet de chambre s'éveilla brusquement et se leva, croyant que son maître l'appelait; le marquis laissa échapper un geste d'impatience.

— Bonsoir, monsieur le marquis, dit Athénaïs en reprenant sa lampe, et elle sortit.

Rentrée chez elle, elle se coucha, et, au moment de s'endormir, deux larmes brillantes tremblaient au bord de ses longues paupières, tandis qu'elle répétait :

— Il aime la Guimard!

Trois jours après, le marquis, parfaitement remis, fit demander à sa femme si elle voulait le recevoir. Il fut introduit, mais Athénaïs avait le cœur trop blessé pour accueillir son mari, dans le tête-à-tête, avec le sourire qu'elle s'imposait devant le monde, et qui lui était si pénible. Elle fut d'une froideur telle que le marquis dut penser que sa présence était importune, et qu'après quelques phrases polies il se retira.

Comme il sortait de l'appartement de sa femme, il rencontra son secrétaire qui allait y entrer. Le jeune Desormes était le fils de l'intendant du vieux marquis de l'Estrange. Enfant, il avait partagé les jeux et les études de son jeune maître, qui n'avait pu ensuite se séparer de lui, et l'avait fait son secrétaire.

— Où donc allez-vous, Desormes? demanda le marquis.

Le jeune homme se troubla un peu et répondit en hésitant :

— Je vais... porter à M^{me} la marquise... ce livre qu'elle m'a fait demander...

— Eh! mais, dit le marquis en riant, on croirait voir en vous un coupable pris à quelque piège. Allez, allez, Desormes; il ne faut pas faire attendre les dames.

Le lendemain matin, Athénaïs était à sa toilette, et tandis qu'on la coiffait, elle avait ouvert le livre que, la veille, Desormes lui avait remis. Un papier plié se trouvait sur le premier feuillet. Etonnée, la jeune femme le prit, le déplia et lut lentement des vers qui se terminaient ainsi :

J'ai bien souffert!... je vous aime, Madame!
 Quelle douleur sur mon front a passé!
 Oh! pardonnez à ce cri de mon Ame!
 Pardonnez au pauvre insensé!
 Il n'est qu'un bien, qu'un trésor que j'envie;
 Rien qu'un regard me rendrait à la vie.
 Tel est mon sort : vivre d'un mot d'espoir...
 Mourir, s'il faut renoncer à vous voir!

— De l'amour!... dit Athénaïs, partout de l'amour, excepté dans le

(1) Voir le numéro d'hier.

nous semble que l'insuccès des tentatives de plusieurs entrepreneurs de journaux n'est pas de nature à inspirer une très grande confiance aux capitaux, qui jadis se portaient assez volontiers vers ces sortes d'affaires, mais qui aujourd'hui sont très refroidis.

— Le général Marcy-Monge part pour l'Afrique, où il va reprendre le commandement de la province de Medeah.

— Le duc de Bordeaux va prochainement, en compagnie de sa femme, visiter l'Angleterre. Il ira sans doute échanger des vœux avec le comte de Montemolin, dont la vie à Londres est toujours très active.

On lit dans le *Moniteur Industriel* :

Les chemins de fer ont été, sont et seront encore en France la cause d'assez graves embarras financiers. C'est, d'une part, parce que nous avons voulu trop faire à la fois; c'est, d'autre part, parce que, si la somme de capitaux qui va au jeu est considérable, celle qui va à l'industrie n'est pas encore relativement aussi forte; enfin, c'est parce que nos fondateurs de chemins de fer, avant de chercher à faire fonctionner ces entreprises au profit de tous, ne cherchent guère qu'à faire des coups de bourse à leur seul profit. Il n'y a qu'à porter les yeux sur ce qui se passe pour s'en convaincre.

En effet, n'est-il pas évident que si la passion du jeu poussait à entreprendre cinq, dix, vingt lignes à la fois, la plus simple sagesse disait que l'on manquerait de capitaux, d'ingénieurs, d'ouvriers, de fer et de machines? C'est ce qui est arrivé. Dix compagnies dans l'embarras, et quatre ou cinq compagnies à la veille de mettre la clef sous la porte sont là pour l'attester.

Quant aux spéculateurs, aux agioteurs, on ne prétendra pas que nous en manquons; car c'est bien leur trop grand nombre qui fait aujourd'hui notre misère. Que dire de leurs ressources? Nous ne savons. Mais ce que nul ne peut ignorer, c'est que, réduits à eux seuls, ces agioteurs et ces spéculateurs sont incapables de tout. Or, le petit nombre des grandes entreprises qui ont été faites jusqu'ici en France ne prouve-t-il pas qu'en demandant coup sur coup un déclassement anormal et des sommes immenses, l'on demandait beaucoup trop, plus que le pays ne pouvait faire?

Enfin, quant aux administrateurs de nos chemins de fer, s'il y en a de très honorables et de très dévoués aux intérêts de l'entreprise, il est aussi bien évident que le plus grand nombre ne pense qu'à la Bourse? En effet, est-ce qu'il n'est pas de notoriété publique que, dans leurs réunions, ce n'est pas d'administration qu'il s'agit, mais de savoir le chiffre des recettes, si le chemin est exploité, ou le chiffre des sommes versées et des actions prises, si le chemin est en souscription, pour aller de là commander des achats ou des ventes à la Bourse? Ce n'est pas tout; est-ce que tous les marchés de terrains, de traverses, de sable, etc., est-ce que tous les marchés de gares et parcours communs pourraient supporter le jour de la publicité? Un jour, nous n'en doutons pas, on apprendra pourquoi ces places sont si recherchées, et à peu près ce qu'elles rapportent, lorsqu'on en sait tirer parti; et, ce jour-là, on verra si les chemins de fer ont été pour quelques uns, pour un trop grand nombre, autre chose qu'un moyen de battre monnaie aux dépens des actionnaires.

Mais ce n'est pas de cela qu'on se préoccupe à la Bourse. Là on ne court qu'après des hausses et des baisses, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qu'il peut advenir des unes ou des autres. Toutefois, ceci est assez pour indiquer que, si l'on veut savoir ce que valent certaines affaires, il ne faut pas s'en rapporter aveuglément aux cours de la Bourse.

DOUANES.

RAPPORT AU ROI.

Paris, le 21 novembre 1846.

Sire,

Quelques modifications partielles au tarif des douanes sont sollicitées par le commerce et par l'industrie.

Des entreprises se sont formées dans plusieurs états de l'Amérique du Sud pour monopoliser le commerce et le transport des écorces de quinquina. Ces combinaisons, qui auraient pour effet de renchérir outre mesure un produit si utile, doivent être combattues et neutralisées autant que possible. Dans ce but, le tarif du quinquina est remanié et abaissé surtout pour les provenances des pays situés au-delà du cap Horn.

Presque toutes les importations de marbre sont faites sous pavillon étranger. La surtaxe de navigation est insuffisante. Nous ne proposons pas pour cela de l'augmenter; mais nous croyons nécessaire de diminuer le droit à l'importation par nos navires. De cette manière, la surtaxe sur les pavillons étrangers s'éleva proportionnellement, et le tarif des marbres couvrira encore suffisamment les intérêts engagés dans les exploitations indigènes.

Le nitrate de soude et le nitrate de potasse paient deux taxes différentes; la plus forte est celle qui atteint le nitrate de potasse. Cette différence n'a pas de but réel. Les deux produits sont analogues et peuvent, sans inconvénient, être placés sous une taxe uniforme, dont l'échelle resterait d'ailleurs graduée selon l'éloignement des provenances; celle de l'Inde et de l'Océan Pacifique n'aurait plus à payer que 4 f. par 100 kilogrammes. Afin de n'apporter aucun trouble dans les approvisionnements existants, ou dans le cours des arrivages prochainement attendus, cette modification ne serait appliquée qu'à partir du 1^{er} mars 1847.

Plusieurs produits résineux de la côte occidentale d'Afrique, entre au-

tres la gomme copal et la résine dammar, dont nous devons encourager l'importation, sont assujétis à des droits de 20 et 25 f. par quintal, tandis que des similaires de l'Inde ne paient que 1 f. Dans l'intérêt de nos établissements, aussi bien que de l'industrie métropolitaine, il paraît convenable de n'appliquer à ces résines que le droit de 1 f.

La Corse peut nous fournir quelques qualités de marbres ouvrés et polis, ainsi qu'un certain nombre de coussinets en fonte pour les chemins de fer. Il est juste et utile de donner des facilités à l'importation de ces produits de l'un de nos départements.

Enfin, le port de Rouen attend depuis long-temps la faculté de recevoir en entrepôt les marchandises prohibées, à l'égard desquelles ses établissements de douanes offrent toutes les garanties désirables.

Ces diverses mesures, auxquelles se joignent quelques dispositions de détail tout-à-fait indépendantes des questions plus importantes à l'étude en ce moment, nous ont paru, Sire, pouvoir être réalisées avant la réunion des chambres, en vertu des pouvoirs déferés au gouvernement par la loi du 17 décembre 1844.

Elles font l'objet de l'ordonnance que j'ai l'honneur de soumettre à la signature de Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Le ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce, L. CUNIN-GRIDAINE.

ORDONNANCE DU ROI.

Louis-Philippe, roi des Français, A tous présents et à venir, salut. Vu l'art. 34 de la loi du 17 décembre 1844, relative aux douanes; Vu la loi du 9 février 1832, concernant le transit et les entrepôts; Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'agriculture et du commerce, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les droits de douane, pour les objets ci-après désignés, seront établis ou modifiés ainsi qu'il suit :

§ 1^{er}. — Importations.

Avelanèdes. — Par navires français : les 100 kilog., 4 f. Par navires étrangers : 3 f.

Bois odorants non dénommés. — Par navires français : des pays hors d'Europe, les 100 kilog., 15 f.; des entrepôts : droits actuels. Par navires étrangers : droits actuels.

Bois de santal rouge et bois de teinture non dénommés. — Par navires français : des colonies françaises et du Sénégal, les 100 kilog., 10 f.; de la côte occidentale d'Afrique, 40 f.; d'ailleurs, hors d'Europe, droits actuels; des entrepôts, droits actuels. Par navires étrangers : droits actuels.

Cobalt. — Minéral, les 100 kilog., 40 f.; oxydes purs ou siliceux (safran), sels de toutes sortes, 50 f.; smalt et azur, droits actuels.

Cochenille importée par navires français des pays hors d'Europe, 50 c. le kilog.

Cordage en filaments d'alôès, d'agave et autres, non spécialement tarifés. — Mêmes droits que les cordages de chanvre.

Ecorce de quinquina. — Par navires français : des pays au-delà du cap Horn, les 100 kilog., 1 f.; d'ailleurs, hors d'Europe, 30 f.; des entrepôts, 40 f. Par navires étrangers : 60 f.

Garance sèche ou alizari. — Par navires français : les 100 kilog., 40 f. Par navires étrangers : 42 f.

Grains durs à tailler. — Mêmes droits que les coques de coco.

Herbe de schœnante. — Mêmes droits que les herbes médicinales non dénommées.

Marbres. — Par navires français : Blanc statuaire, jaune de Sienna, vert de mer, dit serpentine, et portor, en blocs simplement équarris ou ébauchés, les 100 kilog., 9 f.; idem en tranches ayant d'épaisseur 16 centimètres ou plus, 9 f.; moins de 16 centimètres et plus de 3 centimètres, droits actuels; 3 centimètres ou moins, droits actuels.

Marbre autre que statuaire, bleu turquin, bleu fleuri et brocatelle, en blocs simplement équarris ou ébauchés, les 100 kilog., 4 f.; idem en tranches ayant d'épaisseur 16 centimètres ou plus, 4 f.; moins de 16 centimètres et plus de 3 centimètres, 8 f.; 3 centimètres ou moins, 4 f.

Autres en blocs simplement équarris ou ébauchés, les 100 kilog., 2 f.; idem en tranches ayant d'épaisseur 16 centimètres ou plus, 2 f.; moins de 16 centimètres et plus de 3 centimètres, 3 f.; 3 centimètres ou moins, 4 f.

Marbres. — Par navires étrangers : droits actuels.

Nitrates de soude et de potasse. — Par navires français : des pays situés au-delà des caps Horn et de Bonne-Espérance, les 100 kilog., à partir du 1^{er} mars 1847, 1 f.; d'ailleurs, hors d'Europe, 7 f. 50 c.; des entrepôts, 20 f. Par navires étrangers, 25 f.

Oxide de fer (colcothar), mêmes droits que les ocres; bol d'Arménie et terre de Lemnos, mêmes droits que les ocres.

Pavés de grès. — Les 100 kilog., 1 c.

Racines de gengens et de nard indien. — Mêmes droits que les racines médicinales non dénommées.

Résines copal et dammar, et résineux exotiques non dénommés. — Par navires français : de l'Inde et de la côte occidentale d'Afrique, les 100 kilog., 1 f.; d'ailleurs, hors d'Europe, 8 f.; des entrepôts, 20 f. Par navires étrangers : 30 f.

Sel médicinal de Kreutznach. — Même droit que l'hydrochlorate de potasse.

Sumac et fustet : écorces, feuilles et brindilles. — Par navires français : les 100 kilog., 40 c. Par navires étrangers : droit actuel.

§ 2. Exportation.

Pavés de grès. — Les 100 kilog., 1 c.

Dispositions réglementaires.

2. Les marbres polis et ouvrés et les coussinets en fonte pour chemins de fer, expédiés de l'île de Corse sur le continent français, seront admis en franchise de droits, sous les conditions déterminées par l'art. 7 de la loi du 6 mai 1844. L'importation en sera permise par les bureaux d'Arles et de

Bouc, et par les autres bureaux ouverts à la libre entrée des produits de la Corse.

3. Le port de Rouen est ajouté à ceux que l'art. 17 de la loi du 9 février 1832 a désignés pour l'entrepôt des marchandises prohibées de toute espèce.

4. Nos ministres secrétaires d'état au département de l'agriculture et du commerce, et au département des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 21 novembre 1846.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'état au département de l'agriculture et du commerce, L. CUNIN-GRIDAINE.

On écrit de Berlin, le 12 novembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les journaux ont annoncé que le traité de commerce et de navigation conclu entre la Prusse et l'Angleterre le 2 mars 1841 aurait été dénoncé. Cette nouvelle est prématurée. Il s'agira d'abord de s'entendre à cet effet avec les autres Etats de l'union douanière. Cependant on assure que des ouvertures ont été faites sous ce rapport aux membres de l'union. Pour cesser le 1^{er} janvier de l'année 1848, le traité n'a besoin d'être dénoncé que jusqu'au 30 juin de l'année prochaine. On espère, du reste, que le traité prendra fin à cette époque, et qu'alors des conventions favorables au commerce allemand seront conclues avec les Etats-Unis et le Brésil. Il est certain que nos ministres ne demandent pas mieux que d'inaugurer, en fait de commerce, une politique plus allemande. C'est surtout M. de Canitz qui, dans une des dernières séances du cabinet à laquelle le roi a assisté, s'est prononcé, à ce qu'on prétend, pour une loi de navigation et pour une réforme correspondant à celle du tarif de l'union douanière. »

Chronique.

Toute la prairie en amont et en aval de Mâcon est inondée, et, ce qui arrive rarement, la route de Mâcon à Bourg est submergée dans la commune de Saint-Laurent.

Nous ferons remarquer en passant que les échelles d'étiage du Rhône qui sont placées à Lyon, soit vers le port du quai Monsieur, soit vers le pont du Concert, sont disposées de telle sorte, que les divisions n'en sont pas visibles. Il serait nécessaire de disposer autrement ces échelles et d'en accuser plus fortement les divisions. (*Gazette de Lyon.*)

— Voici la liste des affaires qui seront soumises au jury pendant le quatrième trimestre de 1846 des assises du Rhône, qui s'ouvriront lundi prochain 7 décembre :

Lundi, 7 décembre. — Topino (Pierre-Jacques-Venance) : deux vols commis par deux personnes dans des maisons habitées, à l'aide d'effraction intérieure, ou complicité. — Défenseur : M^e Achard-James.

Mardi, 8. — Laurent (Claudine), veuve Lacarelle : abus de confiance commis par une domestique. — Défenseur : M^e Dumont.

Mayeux (Jean) et Breton (Anthelme) : vols commis la nuit par deux ou plusieurs personnes dans une maison habitée, à l'aide d'effraction intérieure, ou complicité. — Défenseurs : M^e Lablatinière et Galloni d'Istria.

Mercredi, 9. — Michaud (Louis-Pierre) et Lacase (Pierre) : vols et tentative de vol commis la nuit dans des maisons habitées, par deux personnes, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure et intérieure, et complicité. — Défenseurs : M^e Matagrin et Rôé.

Gauthier (Hippolyte) : vol commis la nuit dans une maison habitée par deux personnes, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure et intérieure. — Défenseur : M^e Carcignol.

Jeudi, 10. — Drevet (François) : attentat à la pudeur commis sans violence sur une fille âgée de moins de onze ans. — Défenseur : M^e Mazelle.

Rambaud (Jean) : attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur une fille de moins de onze ans. — Défenseur : M^e Berthaud.

Morand (Pierre) : attentat à la pudeur consommé ou tenté avec ou sans violence sur une fille âgée de moins de onze ans. — Défenseur : M^e de Peronny.

Vendredi, 11. — Riche (Luc) : incendie de magasins dépendants d'une maison habitée. — Défenseur : M^e Humblot.

Samedi, 12. — Rougis (Jean) : faux et usage fait sciemment de pièces fausses en écritures de commerce. — Défenseur : M^e Perras jeune.

Besson (Benoit) et Rimoux (Elisabeth), femme Simonard : faux témoignage en matière correctionnelle et subornation de témoin. — Défenseurs : M^e Rolland et Mouillaud.

Nous publierons prochainement la suite des nombreuses affaires qui doivent occuper cette session.

cœur de celui que je voulais aimer!...

Evidemment ces vers étaient du petit secrétaire. Ce jeune homme, qui devait tout au marquis, osait lever les yeux jusqu'à elle! Mais rien ne pouvait plus l'étonner. Elle posa les vers sur la toilette et demeura rêveuse.

Quelques instants après, le marquis entra. Athénaïs en fut surprise, car il était bien rare que son mari assistât à sa toilette. Cette fois, le marquis fut enjoué, rieur et brillant. Il raconta quelques anecdotes de cour, piquantes par elles-mêmes, et dites avec tant d'esprit que la jolie marquise ne put s'empêcher de sourire. Puis il la complimenta sur le bon goût de sa parure, et examina quelques bijoux épars sur la toilette en disant :

— Voilà des bijoux qui ont besoin d'être renouvelés, Madame; c'est moi que cela regarde, et je vous enverrai mon joaillier; vous serez contente de lui.

Il baisa la main de sa femme et sortit.

L'heure des visites approchait. Athénaïs, avant de se rendre au salon, chercha les vers de Desormes et ne les trouva point. Elle appela sa femme de chambre et les lui demanda.

— Mais, Madame, je ne les ai pasvus.

— C'est étrange! ce papier était là, près de ce collier.

— Mon Dieu! Madame, j'ai vu M. le marquis prendre et rouler un papier tout en causant, il l'a déchiré... Tenez, en voici les morceaux.

En effet, des fragments étaient épars sur le parquet, mais déchirés en si petits morceaux que la marquise ne songea même pas à les faire ramasser.

Le lendemain, le marquis présenta à sa femme un homme de quarante ans environ, d'un visage austère et grave.

— Madame la marquise, dit-il, permettez-moi de vous recommander spécialement mon nouveau secrétaire, un homme profondément instruit, un savant.

— Comment! Monsieur, vous avez renvoyé Desormes?

— Cela vous contrarierait-il?

— Nullement... mais vous l'aimiez tant!

— C'est vrai... mais c'est de sa faute... Il se dérangeait, il se permettait de jouer au grand seigneur, il menait de front deux ou trois intrigues et convoitait à la fois une grande dame et une femme de théâtre... Le travail en souffrait.

— Encore la Guimard! pensa Athénaïs.

Et, dans son dépit, elle poussa une petite table chargée de porcelaines du Japon. La table tomba et les porcelaines se brisèrent. Le front du marquis devint soucieux, et Athénaïs, confuse de son mouvement de colère,

s'en prit à un joli épagneul qui venait à elle et qu'elle repoussa avec impatience. Le pauvre animal, qui n'en pouvait mais, alla se cacher sous une bergère. Le nouveau secrétaire, usant de son privilège de savant et conséquemment de distrait, n'avait rien vu de cette petite scène.

Le chevalier de Bergame, retenu par sa blessure, laissait le champ libre près d'Athénaïs à ses nombreux rivaux; aussi se montraient-ils très empressés, s'inquiétant peu d'un mari homme du monde avant tout, et qui avait le bon goût de ne point s'occuper de sa femme.

Un des plus brillants et des plus dangereux de ces adorateurs était le duc d'Harcourt, que de nombreuses bonnes fortunes avaient mis à la mode. Audacieux, entreprenant, ne se laissant arrêter par aucun obstacle, feignant de prendre un non pour un oui, beau comme un dieu, hardi comme un page, il mettait tant de fougue impétueuse dans ses poursuites, qu'on se sentait entraînée, prise de vertige, et qu'on ne s'éveillait pour crier à la violence morale que lorsqu'il n'était plus temps.

C'était là un dangereux poursuivant d'amour pour la jolie marquise. Il arrivait juste au moment où elle perdait tout espoir de trouver le bonheur dans son union. Le dépit, la colère menent souvent les femmes plus loin qu'elles ne le veulent. Le duc était brillant, il l'amusait, elle l'accueillait avec un peu plus de faveur que les autres. Sa vanité, blessée par le dédain de son mari, était flattée des hommages du duc; mais, inexpérimentée, elle ne connaissait point cet art difficile qui consiste à retenir un amant sans rien donner, à promettre sans cesse et à reculer toujours l'heure de la chute. C'est là une science diabolique que la jeune femme n'avait point étudiée. Un peu de coquetterie lui fit faire plus de chemin qu'elle n'en comptait faire. Le duc était habile, il ne lui laissait pas le temps de se défendre; il savait bien que c'était une place qu'il fallait emporter d'assaut. Serments, prières, larmes, menaces de se tuer, rien ne fut épargné. Athénaïs vivait dans un tourbillon qui l'entraînait, elle se sentait prise de vertige; un mot, un regard de son mari l'eussent sauvée, mais ce mot ne fut pas prononcé, ce regard ne s'arrêta pas sur elle. Au milieu de ce monde corrompu par l'exemple, elle était bien réellement seule, abandonnée à elle-même. Le duc flattait sa vanité; son cœur n'était point dompté, mais sa tête commençait à tourner.

Enfin, une nuit de bal, le duc la pressa de lui accorder une heure de solitude, une heure d'amour. Le lendemain, il devait y avoir, à l'hôtel de l'Estrange même, une fête brillante avec les costumes historiques des siècles passés, et le duc demandait que cette nuit ne s'écoulât pas sans voir son bonheur. Athénaïs, troublée, à demi-vaincue, ne se défendait plus qu'en parlant des difficultés qu'offrirait un rendez-vous de nuit, dernière et

faible barrière à opposer au duc.

— Rien de moins embarrassant, dit-il vivement. Au moment où la fête cesse, je disparaîs, je gagne le jardin de l'hôtel. Un de vos domestiques, le frère de votre femme de chambre, m'est tout dévoué; il se tient sous votre balcon; je monte, vous m'attendez... Oh! ne refusez pas, ne me réduisez pas au désespoir... Que pouvez-vous craindre, d'ailleurs, de l'amant le plus soumis, le plus respectueux? Vous savez bien que d'un mot, d'un regard, vous m'imposerez toujours votre volonté, quelle qu'elle soit. Mais que du moins je puisse vous voir sans témoins, vous dire à genoux que je vous aime, sans trembler sans cesse que mes regards et mes paroles ne soient surpris par des indiscrets et des jaloux.

— Non, non, dit Athénaïs toute tremblante, c'est impossible!...

— Ne vous troublez donc pas ainsi, dit le duc s'inclinant comme pour la saluer; ou vous regarde.

— Monsieur le duc!...

— A demain, dit-il d'une voix pénétrante en arrêtant un moment sur elle ce regard diabolique et fascinateur que le tentateur d'Eve a transmis à tous les hommes qui continuent son œuvre de séduction.

Le lendemain, Athénaïs, pendant la fête qu'on donnait et où se trouvait tout ce que la noblesse avait de plus brillant, put à peine cacher son agitation et son malaise. Jamais cependant elle n'avait été plus belle. Elle portait le délicieux costume de la reine Berthe, et ses grands yeux voilés par l'inquiétude répandaient sur son visage un teint de mélancolie qui lui donnait un charme tout nouveau.

Le duc portait le riche costume de Henri III, que rehaussaient encore sa bonne mine, la beauté de ses formes et l'élégance toute royale qui le distinguait.

Quant au marquis de l'Estrange, il avait choisi un costume d'Espagnol rappelant par sa coupe celui du duc. Sa figure, naturellement pâle et mélancolique, s'harmoniait à merveille avec son costume sévère. Rien n'empêchait de voir en lui un de ces anciens poursuivants d'amour, prêts à combattre en champ clos et à mourir pour quelque dame inconnue dont il portait le nom dans son cœur et l'écharpe à son épée.

Il était si beau, si touchant ainsi, qu'Athénaïs, en le regardant, se sentit émue au fond de l'âme, et que le duc perdit cent pour cent, en dépit de son allure brillante, à côté du poétique époux. De ce moment même, elle parut plus calme et s'occupa de sa fête avec plus de liberté d'esprit.

Enfin, il pouvait être deux heures du matin, les dernières voitures s'éloignaient de l'hôtel. Athénaïs rentra dans ses appartements, où ses femmes de chambre l'attendaient.

Nouvelles diverses.

Les journaux ministériels vantent toujours la prospérité du commerce ; selon eux, jamais l'état de la France n'a été plus prospère ; on leur cite les nombreuses faillites, les cessations de commerce, les ventes forcées, ils répondent à tout cela que le peuple est heureux ; en voici une preuve prise dans le commerce du plus bas étage.

Un pauvre diable est amené devant la police correctionnelle de Seine, sous la prévention de mendicité.

M. le président : Quelle est votre profession ?

M. le prévenu : Propriétaire.

M. le président : Comment, propriétaire ?

M. le prévenu : Certainement !... propriétaire... propriétaire de hotte et de mon crochet, en qualité de chiffonnier, et propriétaire de mon honneur et de l'estime des habitants de la rue de Lappe, en qualité d'homme.

M. le président : Pourquoi avez-vous mendié ? c'est un délit.

M. le prévenu : Je le sais bien ; mais l'état ne va pas, et il faut vivre, c'est absolument nécessaire.

M. le président : Vous êtes chiffonnier, c'est un état qui va toujours.

M. le prévenu : Le chiffonnier va toujours, c'est vrai ; mais c'est le chiffon qui ne va pas. Dans le bon temps, on trouvait au coin des rues sa petite existence ; c'était du vieux linge, du verre cassé, quelquefois des morceaux de souliers et jusqu'à des résistants de bottes. Aujourd'hui ce n'est plus ça ; tout le monde économise, et on ne trouve plus que de la boue et des os si bien rongés qu'un chien n'en voudrait pas. Engraissez donc avec ça !

Ce malheureux a été envoyé au dépôt de mendicité. Les assistants ont fait une quête pour lui ; il y avait deux jours qu'il n'avait mangé.

— Nous lisons dans la *Réforme* :

« Avant-hier au soir fut écrié à la maison de Clichy, sous mandat de dépôt, comme failli, un ouvrier serrurier dont la misère devait être bien grande, puisqu'il excita la commisération d'autres hommes déjà bien à plaindre eux-mêmes. Le lendemain matin, la femme de ce malheureux lui amena quatre enfants dont le plus âgé n'avait que six ans. Tous avaient faim, tous pleuraient. Cette scène émouvante ne trouva pas insensibles plusieurs des détenus, qui se cotisèrent. On eut l'idée de faire connaître à M. le substitut le procureur du roi, chargé des faillites, la position cruelle de ce prisonnier, qui n'avait plus chez lui que de la paille pour coucher ses enfants. Le soir même, M. Cramail donnait l'ordre de lever l'étranger et de rendre à ses enfants celui qui seul pouvait leur gagner du pain.

« Nous aimons à signaler cet acte d'humanité, qui honore le caractère de ce membre du parquet. »

— Nous lisons dans l'*Annuaire* de Boulogne du 26 :

« Pendant la nuit de vendredi à samedi dernier, et toute la journée du samedi, dans nos parages, le temps a été épouvantable ; le vent de la partie du sud-ouest au ouest-sud-ouest était, dans les grains, d'une violence extrême. Une brume assez épaisse ajoutait encore aux dangers des navires en les empêchant de voir la terre dans le jour et les feux dans la nuit. De déplorables sinistres ont eu lieu en conséquence.

« Samedi, à une heure du matin, la chasse-marée la *Sainte-Anne*, capitaine Lesaut, allant de Dieppe à Boulogne avec un chargement de brai et goudron, se présenta à l'ouest du chenal ; mais elle ne défiant pas assez du courant qui porte avec force au nord, il dépassa le port et fut jeté à la côte. A la marée suivante, il fut ramené par les soins des officiers de port, et entra sans difficulté et sans avarie.

« Le même jour, vers midi, un autre chasse-marée fit la même fautive manœuvre que la *Sainte-Anne* et tomba sous le vent du port ; mais le capitaine eut le bon esprit de mouiller avant d'être poussé au plain. Il tint bon, non sans quelque danger, dans cette position critique, jusqu'à ce qu'il lui fut expédié un pilote qui le fit appareiller et mettre en route pour Calais.

« Le même jour, à trois heures et demie du matin, la goélette anglaise *Devon*, de 124 tonneaux, capitaine Bier, montée de six hommes d'équipage, allant de Plymouth à Londres avec un chargement de diverses marchandises, se croyant à une bonne distance au large, s'est jetée à la côte à Equihen. Heureusement pour elle, elle avait encore à baisser pendant deux heures et demie, de sorte que l'équipage ne courut aucun danger. Le chargement fut débarqué, et l'on a tout espoir de renflouer le navire, qui a peu souffert.

« Deux heures après, un magnifique trois-mâts américain, *Helen*, de 500 tonneaux, capitaine Hayt, parti un mois auparavant de New-York pour Anvers, avec un chargement de seigle et de coton, s'échouait vent arrière entre le ruisseau de la Warenne

et celui d'Elbègue, environ une demi-lieue au sud d'Equihen. Le capitaine avait aperçu le feu de Crinez, mais l'avait pris pour celui de Dungeness, bien que le premier soit un feu tournant et le second un feu fixe. Ce navire, qui tirait quinze pieds d'eau, ne pouvait faire côte dans un moment plus fatal ; la mer déferlait avec furie par-dessus le malheureux bâtiment et eut bientôt enlevé tout ce qui se trouvait sur le point ; à la marée montante, le navire fut recouvert et bientôt brisé.

« Onze hommes des dix-sept dont se composait l'équipage périrent engloutis par les flots. Parmi les victimes, on compte le capitaine et le second ; les autres furent arrachés à la mort par les secours que s'empressèrent de leur porter les employés des douanes et quelques pêcheurs accourus d'Equihen. Trois d'entre eux durent la vie au généreux dévouement de M. Lamotte, négociant à Etaples, qui se trouvait fortuitement sur les lieux ; avec un admirable sang-froid et une rare intrépidité, il poussa son cheval dans les brisants, et put s'approcher assez des malheureux naufragés pour pouvoir leur lancer un bout de corde dont il s'était muni. Neuf cadavres ont été recueillis.

« On a mis en sûreté 30 ou 40 balles de coton que les flots avaient jetées sur le rivage. M. le sous-préfet, M. le capitaine Hamilton, vice-consul d'Angleterre, M. Michelin fils, commis de marine, et M. Avisse, syndic des gens de mer au Portel, se rendirent sur les lieux de ces sinistres, et prirent les mesures nécessaires pour la conservation des objets sauvés ; ils furent secondés par la gendarmerie et les employés des douanes. Les débris de l'*Helen* ont été vendus lundi pour la somme de 10,400 f.

« Les survivants de l'équipage sont arrivés à Boulogne, où les soins et les secours que commandait leur position leur ont été donnés par M. Fontaine, consul des Etats-Unis.

« Lundi, après midi, quelques coups de canon annoncèrent qu'un navire en détresse se trouvait non loin de la côte, vis-à-vis Berck, à environ quatre lieues au sud de Boulogne. Le capitaine de ce bâtiment, voyant que son échouement ne pouvait tarder, car un violent vent d'ouest le portait à la côte, mouilla ses deux ancres vers quatre heures et coupa sa mâture pour dernière ressource. Le navire ainsi soulagé put résister à la fureur de la mer. Malheureusement le capitaine eut la fatale idée de mettre sa chaloupe à la mer et de gagner la côte avec son équipage. La chaloupe chavira dans les brisants, et des sept hommes qui la montaient, six furent victimes de cet acte de témérité ; le second seul débarqua sain et sauf. S'ils fussent restés à bord de leur navire, ils auraient tous été sauvés.

« Ce bâtiment est le brick *Admiral Duncan*, capitaine John Archer, du port de 150 tonneaux, allant de Middlesbrough à Folkestone avec un chargement de coke.

« Cette catastrophe nous rappelle celle d'un trois-mâts russe qui se trouva, il y a quelques années, sur cette même côte, dans une position absolument identique ; et dont l'équipage tout entier périt en essayant de débarquer dans la chaloupe, tandis que le navire ne courait plus aucun danger, et fut ramené à Boulogne deux jours après par nos pêcheurs. »

— On lit dans les *Tablettes des Deux Charentes* du mercredi 25 novembre :

« En exécution d'une ordonnance rendue le 11 de ce mois par M. le premier président de la cour royale de Poitiers, l'ouverture des assises extraordinaires du département de la Vienne, pour l'expédition de l'affaire des subsistances de la marine du port de Rochefort, aura lieu le 23 décembre prochain, sous la présidence de M. Merveilleux, conseiller ; MM. Legendil et Mosnier, conseillers, siégeant en qualité de juges à ladite cour d'assises.

« Nous apprenons que les accusés de l'affaire des vivres de la marine ont été traités, à leur arrivée à Poitiers, avec une rigueur inattendue. On les a d'abord mis au secret absolu, afin de subir l'interrogatoire de M. le président des assises ; on les a privés de tout moyen de rendre leur position moins dure en prison, c'est-à-dire qu'on les a mis au simple régime de prisonnier. La santé de quelques-uns d'eux, déjà altérée par un long emprisonnement préventif, aura beaucoup à souffrir de cette nouvelle privation. »

— Dans le courant de la semaine dernière, un locataire qui occupe, dans une maison du faubourg Montmartre, à Paris, une chambre dans les mansardes, crut apercevoir l'ombre d'un corps humain qui passait devant sa fenêtre ; il se leva aussitôt, ouvrit sa fenêtre, et vit distinctement une femme qui se promenait sur le toit, laquelle, après s'être arrêtée pendant quelques instants à une fenêtre voisine, continua sa promenade aérienne jusqu'à une fenêtre plus éloignée, qu'elle ouvrit, et pénétra par cette ouverture dans la pièce qui n'était pas occupée en ce moment. Le locataire, pensant que cette femme cherchait à commettre un vol, prévint l'une de ses voisines, qui se leva, et tous deux, munis de lumière et de la clef qui ouvrait la pièce, s'y rendirent aussitôt.

En entrant, il virent cette femme assise, tenant à la main un

mouchoir qu'elle ourlait dans l'obscurité, et qui continuait son travail sans faire attention aux visiteurs qui l'observaient. Ceux-ci reconnurent en elle la domestique de M^{me} N..., et virent qu'elle se trouvait sous l'empire d'un accès de somnambulisme auquel elle était sujette ; ils s'empressèrent de la réveiller, et lorsqu'elle fut remise de l'émotion qu'elle avait éprouvée en se voyant dans un costume très léger en présence de deux personnes, la voisine la reconduisit dans sa chambre. Le chemin qu'elle avait parcouru dans son sommeil, c'est-à-dire la gouttière qui lui a servi de chemin, à peine 30 centimètres de largeur, et un couvreur ou un maçon n'oserait pas s'y aventurer sans prendre les plus grandes précautions.

— Le souterrain de Mauvages, qui fait franchir au canal de la Marne au Rhin la montagne très élevée qui sépare le vallon de la Meuse de celui de l'Ornain, vient d'être complètement terminé. Ce travail gigantesque, d'une longueur de 4,885 mètres, avait été commencé en 1841. Le fonçage des puits, dont quelques uns ont jusqu'à 110 mètres de profondeur, et le percement du souterrain, furent exécutés dans un rocher compacte de calcaire marneux, très dur, mais se délitant par le contact de l'air. Ces travaux préliminaires, et l'épuisement continu des eaux de source et d'infiltration, présentèrent des difficultés inouïes, puis la maçonnerie, dont l'exécution hardie étonne même le constructeur habile.

La vue des chantiers, au moment même des travaux, frappait l'imagination ; aujourd'hui que ces travaux sont achevés, on se plaît à admirer cette voûte majestueuse, élevée de 7 mètres au-dessus du plafond du canal, et bâtie avec la solidité des ouvrages antiques.

Il ne reste plus que pour un mois de travaux à exécuter pour achever les dernières adjudications du canal dans le département de la Meuse ; ainsi, en 1847, toute cette longueur de canal sera mise à l'état d'entretien.

— M. Jourdan, rédacteur en chef du *Moniteur* sous le Directoire, puis successivement secrétaire-général du département de la Roër, chef de l'agence des receveurs-généraux, directeur du mouvement des fonds du trésor, directeur des contributions directes au ministère des finances, commandeur de la Légion d'Honneur, est mort ces jours derniers dans sa soixante-quinzième année.

— On lit dans l'*Industriel Alsacien* :

« Un accident qui, fort heureusement, n'a pas eu de suites funestes, est arrivé vendredi dernier, de huit à neuf heures du soir, sur le chemin de fer, entre Dornach et Mulhouse. Un train spécial, composé de deux voitures seulement, ramenait de Strasbourg à Mulhouse deux administrateurs de la compagnie, en société de plusieurs ingénieurs des ponts et chaussées et de quelques autres personnes. Après avoir dépassé la station de Dornach, ce train spécial s'est jeté sur la queue du convoi de Thann, marchant dans la même direction. Le mécanicien dirigeant le train spécial avait aperçu trop tard la lanterne rouge allumée à l'arrière du convoi de Thann, et, en donnant sur ce convoi, la locomotive a mis en pièces le dernier wagon vide de marchandises, et a fait dérailler le tender ; l'aide-machiniste placé sur ce tender a été jeté dans le fossé, et il a eu le bonheur d'en être quitte pour de légères contusions. Quant aux voyageurs des deux convois, ils n'ont senti qu'un choc, même peu violent, et ils ont dû rentrer à pied à Mulhouse, pendant qu'une machine de secours était appelée pour ramener les deux trains, plus ou moins détraqués, à la station de Mulhouse. »

Nouvelles Etrangères.

AFRIQUE MÉRIDIIONALE.

Par la gabarre anglaise *Apollo*, capitaine Radcliffe, arrivée jeudi soir à Spithead, on a reçu des nouvelles du cap de Bonne-Espérance plus fraîches de dix-huit jours que les dernières ; elles vont jusqu'au 7 octobre.

La guerre continuait avec les Cafres, et l'on parlait de quelque mesure énergique que devait prendre le gouvernement pour y mettre un terme. Déjà quelques unes des tribus indigènes ont fait des propositions de paix, mais on n'a pas voulu souscrire à leurs conditions, et le gouverneur a décidé qu'on ne cesserait les hostilités que s'ils consentaient à livrer toutes leurs armes et à céder une partie de leur territoire au gouvernement anglais. L'*Apollo* a débarqué au Cap un régiment qui aussitôt a marché vers la frontière.

Un assez grand nombre de navires de guerre anglais se trouvaient mouillés à Table-Bay : le *Conway*, capitaine Kelly, le *Samarang*, et les deux steamers *Inflexible* et *Thunderbolt*. La frégate française *la Gloire* y était aussi ; elle réparait quelques avaries reçues dans sa traversée de France au Cap, avant de poursuivre sa route pour les mers de la Chine, où elle devait relever le commandant de notre station.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

— Laissez-moi seule, dit-elle ; le bruit... la fatigue de cette fête m'ont tellement agitée, que je ne pourrais dormir... Je vais veiller encore... et me déshabillerai sans votre secours.

— Quoi ! madame ne veut même pas changer de toilette ? dit la plus jeune des femmes de chambre.

— Non... non... dit Athénaïs en jetant un regard du côté de la fenêtre du balcon qui donnait sur le jardin ; laissez-moi...

Quand elle fut seule, elle demeura un moment debout au milieu de sa chambre, écoutant son cœur battre à se briser. Un léger bruit qu'elle crut entendre sur le balcon la fit tressaillir.

— Il est là... dit-elle d'une voix basse et tremblante. Oh ! je n'ouvrirai pas. Quels que soient les torts de mon mari... je l'aime encore... Qui sait si quelques efforts ne me le ramèneront pas ?

Il lui sembla qu'on frappait doucement contre les vitres.

— C'est lui ! murmura-t-elle, prête à défailir ; je ne puis. Il faut lui ouvrir, mais il n'entrera pas dans cette chambre... J'exigerai qu'il s'éloigne... car je ne l'aime pas... je ne l'aimerai jamais... Allons...

Elle fit deux pas vers la fenêtre... mais au même instant la porte qui conduisait à l'appartement du marquis s'ouvrit, et lui-même parut sur le balcon.

Athénaïs étouffa un cri d'effroi et balbutia :

— Vous ici, monsieur... à cette heure...

— Mon Dieu oui ! dit le marquis d'un ton dégagé, en allant vers sa femme dont il prit galamment la main qu'il baisa, puis il l'amena près d'une chaise sur laquelle ils s'assirent.

— L'agitation de cette nuit de bal m'empêche de dormir. J'ai vu qu'il y avait de la lumière chez vous ; vous êtes comme moi peu disposée au sommeil, car vous avez conservé aussi votre costume. J'ai pensé qu'il valait mieux être deux à causer... que de s'ennuyer chacun de son côté. Ai-je eu tort ?

— Non sans doute...

— Ainsi, vous me pardonnez l'indiscrétion de ma visite ?

— Un mari n'a pas de pardon à demander... n'a-t-il pas tous les droits ?

— Des droits ! reprit avec un soupir le marquis ; il serait bien plus doux de venir comme faveur ce qu'on nous laisse prendre comme un droit...

— Athénaïs rougit, et son regard se dirigea vers la fenêtre.

— Savez-vous, madame, que vous n'avez jamais été plus jolie que cette nuit ? dit le marquis en se rapprochant un peu.

— Monsieur... murmura Athénaïs en se reculant.

— Oh ! ne craignez rien, madame la marquise, dit l'époux avec un peu d'amertume ; je ne veux pas froisser votre charmante toilette... Puis, se renversant en arrière, il reprit d'un ton plus léger : Causons... du bal. Il a été brillant... vous en avez fait les honneurs avec une grâce adorable.

Il y avait un luxe de jolies femmes, d'élégants cavaliers et de riches parrures ; mais, certes, le plus remarquable de tous nos seigneurs était le duc d'Harcourt. Son costume était d'un goût, d'une richesse... il était parfait... n'est-il pas vrai, madame ?

Athénaïs était pâle et faisait d'inutiles efforts pour cacher son trouble et son malaise que certains bruits venant du côté du balcon augmentaient à chaque instant. Cependant elle essaya de prendre, pour répondre à son mari, le ton le plus naturel.

— Mon Dieu ! Monsieur, je n'ai pas plus remarqué le duc d'Harcourt qu'un autre.

— Vous seriez donc la seule, car c'est l'homme à la mode par excellence. L'histoire de ses galanteries formerait trente volumes. Seulement, il faut l'avouer, il est d'une inconstance proverbiale et d'une impertinence près des femmes que ne justifient pas toujours les faveurs qu'elles lui accordent.

Athénaïs était au supplice, d'autant plus qu'elle venait d'entendre une petite toux comprimée à grand-peine, toujours du côté de ce maudit balcon.

— Mon Dieu ! seriez-vous indisposée ? demanda le marquis avec intérêt en la voyant porter la main à son front.

— Non, Monsieur ; mais il fait ici une chaleur...

— Voulez-vous que j'ouvre cette fenêtre ?

— Oh ! non ! s'écria-t-elle effrayée ; l'air serait trop vif... D'ailleurs, je vais mieux... Voulez-vous que nous passions dans mon boudoir ?

— Nous sommes si bien ici ! Tenez, Madame, jamais je ne me suis senti plus heureux qu'en ce moment.

Athénaïs se trouvait dans la position étrange de trembler à l'idée d'entendre son mari lui parler d'amour, se disant en elle-même : Serait-ce un retour vers moi ? Jamais je ne l'ai vu si galant, si tendre... Et le duc qui est là.

En ce moment elle rencontra les yeux du marquis ; ils étaient si doux et si tristes, qu'elle sentit son cœur se troubler et l'espoir y rentrer ; mais, n'osant provoquer une explication, ni se livrer au charme d'une émotion nouvelle, elle essaya de ranimer la conversation.

— Que disiez-vous donc tout-à-l'heure, Monsieur le marquis ?

— Je ne sais plus trop... Ah ! je parlais du duc d'Harcourt ; je me rap-

pelais même sa dernière entrevue avec madame de Simiane, une jeune femme belle et charmante, qui pendant long-temps était restée fort sage. Le duc jura qu'il s'en ferait aimer. Habile dans l'art de la séduction, il y parvint, et l'ange tomba !... Il la conserva un grand mois... c'était très long pour lui, et contre toutes ses habitudes. Ce temps écoulé, madame de Simiane lui donna un rendez-vous, le soir à minuit, dans un pavillon de son jardin dont il avait la clef. Elle arrive, elle entre et trouve... non pas le duc... mais le petit chevalier d'Escars. Le duc lui avait cédé sa jolie maîtresse ainsi que le portrait et les lettres qu'il avait reçues d'elle.

— Ah ! quelle horreur !

— Du tout... Dans le monde des intrigues et des amours passagères, cela est reçu ; mais il a fait mieux que cela. Il y a un mois que, dans le parc de Versailles, il se promenait avec le comte de Béthune et le marquis d'Escarbagnac. Trois dames marchaient devant eux à une assez grande distance. Le duc n'avait pas vu leur visage, et pourtant il paria qu'avant quinze jours une des trois serait sa maîtresse. Le pari de mille louis fut tenu par le comte de Béthune. On s'approcha des promeneuses ; une des trois était M^{me} de Béthune.

— Le pari tient-il toujours ? demanda le duc au mari un peu décon-

tenancé.

— Toujours, répondit le comte avec l'admirable aplomb commun à tous les maris ; il vous en reste deux.

Le duc n'accepta pas le mot ; il trouva plus plaisant de battre doublement le parieur. Quinze jours après, il envoya au comte une lettre d'amour qu'il venait de recevoir de M^{me} de Béthune, et qui prouvait trop bien qu'il avait gagné le pari depuis cinq jours.

Il y eut un duel ; le comte fut blessé et paya les mille louis.

— Assez, Monsieur, assez, dit Athénaïs d'une voix altérée ; cela est infâme !

— Que voulez-vous ? C'est ainsi que les hommes parviennent à conquérir les faveurs de votre sexe. Pour une femme déshonorée, vingt qui viennent s'offrir au séducteur !

— Croyez, Monsieur, dit Athénaïs en élevant la voix pour être entendue du balcon, croyez qu'il y a encore des femmes qui n'accepteraient pas cette honte, et qui n'ont pour la conduite d'un tel homme que de l'indignation et du mépris.

— Celles-là, Madame, dit le marquis, méritent toute notre admiration, car malheureusement elles sont rares.

CLEMENCE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

Le relâchement du cuir chevelu produit par les chaleurs excessives de cette année a déterminé chez un très grand nombre de personnes jeunes encore une perte inaccoutumée de la chevelure. Il est facile d'y remédier par l'emploi usuel de la **POMME DUYPTREN**, dont l'action éminemment tonique est des plus remarquables.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacien des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

LA PATTE DE GEORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

PALAIS ENCHANTE. — Galerie de l'Argue. — Grandes soirées fantastiques de M. Robin. Les expériences seront continuellement variées. On commence à sept heures et on finit à dix heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAIE, 119.

Bourse de Lyon du mercredi 2 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime d. 10.	»	»	»	»	865	863 75
Paris à Orléans. prime d. 10.	»	»	1225	1225	1225	1223 75
Paris à Rouen. prime d. 10.	»	»	»	»	1252 50	1251 25
Orléans à Vierzon. prime d. 10.	»	»	566 25	»	»	»
Bordeaux à Orléans prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris. prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes. prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. prime d. 10.	»	»	626 25	627 50	627 50	626 25
Paris à Lyon. prime d. 10.	»	»	498 75	»	498 75	498 75

Bulletin de la Bourse de Paris du 30 novembre 1846.

Avant l'ouverture, le 3 a été fait à 82 et à 81 97 1/2. Il a ouvert au parquet à 81 95; jusqu'à la réponse, il s'est maintenu très ferme et même en voie de hausse, car on a fait 82 05. La réponse a été faite à 82, mais une grande partie des primes restant à ce prix a été abandonnée. Après la réponse, il y a eu quelques moments d'indécision, puis le 3 est tombé à 81 80, et il a fermé au parquet à 81 85. Dans la coulisse, il a fléchi de nouveau, et il est resté demandé seulement à 81 75 en liquidation et à 81 87 1/2 fin décembre.

Il y a eu même beaucoup de faiblesse dans les chemins de fer.

Frais pour cent.....	81	95	Versailles (rive droite)...	»	»
Quatre pour cent.....	105	60	— (rive gauche).....	260	»
Quatre et demi pour cent.	»	»	Paris à Orléans.....	1228	75
Cinq pour cent.....	117	70	Paris à Rouen.....	862	50
Emprunt de 1844.....	»	»	Rouen au Havre.....	635	»
Trois pour cent belge.....	»	»	Avignon à Marseille.....	»	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	97	5/8	Strasbourg à Bâle.....	218	75
Cinq pour cent belge.....	»	»	Orléans à Vierzon.....	571	25
Cinq pour cent napolitain.	»	»	Orléans à Bordeaux.....	545	»
Récépissés Rothschild.....	102	25	Amiens à Boulogne.....	435	»
Cinq pour cent romain.....	100	»	Montreuil à Troyes.....	»	»
Trois pour cent espagnol.....	»	»	Chemin du Nord.....	650	»
Banque de France.....	3467	58	Dieppe et Fécamp.....	»	»
Comptoir Ganneron.....	1135	»	Paris à Strasbourg.....	478	75
Banque belge.....	912	50	Tours à Nantes.....	»	»
Caisse Lafitte.....	1215	»	Paris à Lyon.....	498	75
Obligations de Paris.....	1365	»	Lyon à Avignon.....	»	»
CHEMINS DE FER.			Bordeaux à Cette.....	»	»
Saint-Germain.....	»	»	Bordeaux à la Teste.....	»	»

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 30 novembre 1846.

ROBES DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	4,700
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	495	495
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,760	3,760
520	5,000	Bateaux à vapeur.	5,400	5,400
300	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700	4,700
200	3,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.	5,000	5,000
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	9,750	9,750
1,030	500	Compagnie de l'Agly.	900	900
		Compagnie du Rhône.	900	900

6,000	5,000	Canal de Givors.	600
856	800	Eclairage par le gaz.	525
1,090	500	Abbeville.	420
300	—	Angers.	—
1,000	450	Bayonne.	—
500	1,000	Besançon.	583
400	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,030
500	1,000	Bourg.	550
1,200	400	Bourges.	975
1,200	300	Clermont.	430
300	700	Colmar.	290
1,500	400	Dijon.	920
450	600	Dôle.	260
1,200	—	Florence.	—
—	—	Gènes.	892
—	—	Grenoble.	490
—	—	Guillotière.	785
—	—	Laval.	510
—	—	Limoges.	325
—	—	Lyon, Compagnie Perrache.	3,300
—	—	— nouvelle émission.	4,000
—	—	Metz.	980
—	—	Mézères et Charleville.	670
—	—	Montpellier.	790
—	—	Moulins.	570
—	—	Mulhouse.	650
—	—	Naples.	—
—	—	Nevers.	610
—	—	Perpignan.	250
—	—	Puy.	230
—	—	Reims.	525
—	—	Rive-de-Gier.	450
—	—	Saône-et-Loire.	1,530
—	—	Saint-Etienne.	1,590
—	—	Strasbourg.	1,200
—	—	Trieste.	1,023
—	—	Trois villes du Midi.	400
—	—	Troyes.	700
—	—	Turin.	1,730
—	—	Valence.	675
—	—	Venise.	1,460
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.	6,850
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	—
Illimit	—	Mines de houille.	6,130
4,485	1,230	Compagnie générale.	795
Illimit	—	Obligation de ladite compagnie.	1,155
1,000	1,000	Société civile.	—
1,000	—	Compagnie générale des Tréfonds.	850
2,500	—	Compagnie des mines des Lilles.	—
—	—	Compagnie du Villars.	400
—	—	C ^o des Houillères de Saint-Etienne.	—
4,500	1,000	Ponts.	1,610
450	2,000	— Sur le Rhône.	2,050
500	2,000	— de la Fenille.	1,600
22c	2,000	— du Palais-de-Justice.	1,453
1,790	—	— de l'île-Barbe.	220
1,500	—	— de Vaise.	1,390
—	—	Omnium.	—
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,225
1,790	—	Gare de Vaise.	400
1,419	—	Terrains de Vaise.	300
—	—	Compagnie des Eaux de Villefranche.	830

MALADIES NERVEUSES ET MAUVAISES DIGESTIONS GUÉRIES.

En vente à la librairie DORIER, rue Puits-Gaillot, 3, et chez l'auteur, médecin consultant, quai de Retz, 47. — Un volume. — Prix : 1 f. 50 c. — Plusieurs centaines de guérisons indiquées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. — Consultations de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir, gratuites le jeudi de deux heures à quatre heures. (1571)

Etude de M^e Perroud, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23.

Le samedi dix-neuf décembre 1846, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, A MIDI, **VENTE EN DEUX LOTS SÉPARÉS.** D'un Terrain propre à bâtir, d'une contenance superficielle de 1,460 mètres 25 centimètres carrés environ, situé à Lyon, quartier Perrache, à l'angle des rues d'Alger et Bichat, sur la mise à prix de 21,900 fr. Et d'un autre Terrain, de la contenance superficielle de 2,339 mètres 15 centimètres carrés environ, situé en la commune de Caluire, territoire de la Tour de la Belle-Allemande, sur la route de Trévoux à Lyon, sur la mise à prix de 5,000 fr. (2606) Signé : PERRAUD, avoué.

Etude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10.

On désire emprunter à un taux inférieur à 5 0/0 une somme de 7,000 f. au même rang d'hypothèques qu'une autre de 10,000 f., sur deux immeubles dans l'arrondissement de Lyon, d'un revenu ensemble de 3,700 f. (3963)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 12.

VENTES JUDICIAIRES APRÈS DÉCÈS. Le mardi huit décembre mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, quai Saint-Benoît, n. 51, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que bois de lit, matelas, commodes, table pliante, table de jeu, poêle, chandeliers, marmite, sceaux en fer blanc, lit de plumes, table de nuit, traversin, glace, pendule, candélabres, guéridon, garde-robe, draps de lit, chemises de femme, serviettes, rideaux, fauteuil et chaises recouverts en crin, quelques effets et hardes à l'usage de femme; le tout dépendant de la succession de dame veuve Pétrequin, rentière à Lyon, quai Saint-Benoît, n. 51, où elle est décédée. Nota. — Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (1975)

A VENDRE pour cause de départ. Deux belles marines de Van-der-Kabel. S'adresser rue Bourbon, n. 38, au 2^e. (4545)

A VENDRE pour entrer en jouissance tout de suite. — UN FONDS DE RESTAURANT et chambres garnies, situé dans le meilleur quartier de la ville de Vienne (Isère), dans le prix de 6,000 f. S'adresser à M. Tavernier, traiteur, place Neuve, à Vienne. (3004)

AVIS. On désire acheter un petit fonds de mercerie et bonneterie. S'adresser, pour les renseignements, au Cabinet de Lecture, quai de Retz, où on devra laisser son adresse. (3000)

PAR BREVET D'INVENTION (Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844. Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

A VENDRE Une jolie voiture coupée pour ville et voyage, avec deux petits chevaux navarrais âgés de six ans. S'adresser hôtel de l'Allée-des-Images. (4543)

AVIS On demande un voyageur avec appointement fixe. S'adresser rue Saint-Dominique, hôtel des Courriers, chambre n. 28, de dix à quatre heures. (4544)

A VENDRE Un bon fonds d'épicerie, situé dans un quartier très fréquenté et favorable à la vente. S'adresser rue Lainerie, n. 1, quartier Saint-Paul. (2990)

ÉCOLE D'ÉQUITATION, Avenue de Noailles, aux Brotteaux.

Le sieur ROBERT prévient MM. les amateurs qu'il vient de faire placer le gaz dans son Manège, et qu'à partir du 1^{er} décembre il y aura leçons tous les soirs de huit à dix heures. (1619)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

AVIS. On demande, pour confectionner en grand nombre des machines d'une utilité majeure pour la société, une aide modique d'un prêt de 2 à 3,000 f. Les conditions seront avantageuses pour le prêteur, s'il consent à prendre un brevet ou à mener l'affaire par association. S'adresser à l'inventeur, à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n. 34, au 1^{er}. (4539)

Magasin des 25,000 Robes, Quai Saint-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards. Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus. Les marchands obtiendront un escompte. (1572)

CARTES DE VISITE

RENFERMÉES DANS UNE JOLIE BOITE. Le cent sur carton-porcelaine..... 3 f. Id., id., polies des deux côtés. 5 f. Lithographie H. Storck, passage Tolozan, place du Plâtre. (1618)

ÉCOLE DE THÉORIE-PRATIQUE pour la fabrication des étoffes de soie, dirigée par J.-V. JANET, petite rue des Feuillants, 4, à Lyon. — Cet établissement se recommande toujours par les plus grands soins apportés à l'instruction des élèves. (1549)

CIMENT-MARBRE.

AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE. Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie. S'adresser pour la vente et la pose: A MM. Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté, à Perrache; Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour; Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

JARDIN ET VEILLAS, CHEMISIERS,

Rue Puits-Gaillot, 3, au coin des Terreaux, à Lyon, et place Neuve, à Grenoble. BREVETÉS (sans garantie du gouvernement). Seule maison spéciale pour la confection des gilets de flanelle dits plastronnés, sur mesures. (1612)

SIROP PHLEENTERIQUE contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. ROUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48. Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasins place des Terreaux, 19. Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs. On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

SIROP PECTORAL DE MACORS, au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE. Ce sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée. A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable Sirop Vermifuge pour les maladies des enfants. Dépôts à Lyon: M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux. M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture. (5419)

MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES,

PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC, de SOLLIER et FALCOT, brevetés (sans garantie du gouvernement), Rue des Célestins, n. 6, à Lyon. Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et recherchée depuis si long-temps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés. Toiles imperméables pour Bâches. (1609)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaige, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4620)